



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 MARS 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0072**

Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions culturelles

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

05 MARS 2026

et publié le

05 MARS 2026

Secrétaire de séance :

Patricia BELLINI

Le lundi 2 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 24 février 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Thierry FEROTIN à Michèle FLAMAND, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Patricia BELLINI, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2015-24 du 23 février 2015 relative à la charte d'orientation des activités culturelles intercommunales,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2024-0432 du 16 décembre 2024 relative à la modification des critères d'attribution des subventions des dispositifs de soutien aux initiatives culturelles,
Vu les demandes des bénéficiaires,
Vu les crédits budgétaires prévus,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour ambition de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire. Les dispositifs de soutien aux manifestations culturelles et aux spectacles vivants répondent à 3 objectifs :

- L'équité et maillage du territoire,
- Les pratiques écologiques vertueuses,
- Le lien social et l'accessibilité à la culture pour les personnes les plus éloignées, socialement comme géographiquement.

A ce titre, il est proposé d'attribuer les subventions ci-après :

- **Spectacle vivant : Diffusion professionnelle sur territoire**

Le Grésivaudan soutient les compagnies professionnelles du Grésivaudan programmées sur le territoire à hauteur de :

- 40 % du prix du contrat de cession dans la limite de 800 €,
- 50 % du prix du contrat de cession dans la limite de 1 000 € pour une représentation donnée dans une structure sociale du territoire,
- 50 % du prix du contrat de cession dans la limite de 1000 € pour une représentation donnée dans une commune de moins de 1000 habitants.

5 demandes maximum par an et par compagnie, 50 % du montant versé au moment de l'attribution/50 % à réception du bilan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Artiflette	Bobines et Flacons le 10/12/2025 à Bernin	1374,99 €	550 €
La Pétilante	La sorcière Rabounia le 13/12/2025 à Revel	1 400 €	560 €
La Pétilante	La sorcière Rabounia le 19/12/2025 à Frogès	1 300 €	520 €
Cie Pompoko	Season of the Witch le 5/02/2026 à Pontcharra	2 000 €	800 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cie Pompoko	Season of the Witch le 6/02/2026 à Pontcharra	2 000 €	800 €
La Nomaderie	Fils du vent le 19/12/2025 à La Terrasse	2 000 €	800 €
Miette et compagnie	La lune et le soleil le 13/12/2025 à Theys	750 €	300 €
Miette et compagnie	Noël en Forêt le 4/12/2025 à Pontcharra	700 €	280 €
Miette et compagnie	Les Dam'Oizelles le 23/12/2025 à Goncelin	1 500 €	600 €
La Dent drôle	2 représentations de Au Sec'ours le 18/12/2025 à Villard-Bonnot	1 825 €	639 €
		Total :	5 849 €

- Soutien aux pratiques amateurs

Convaincu que les pratiques amateurs contribuent à l'épanouissement et à l'expression individuelle et collective, le Grésivaudan soutient ces dernières en vue de favoriser l'ouverture au plus grand nombre des actions d'enseignement et de pratiques artistiques de danse, musique et théâtre. Le Grésivaudan verse un montant forfaitaire de 400,00 € par projet dans la limite de 2 projets et/ou 800,00 € par an.

Bénéficiaire	Projet	Budget total	Subvention
Festival Photo Nature et Montagne	Festival Photo Nature et Montagne 3 ^{ème} édition du 24 au 26/04/2026	1 327 €	200 €
A Croches Chœur	1 concert le 13/06/2026	8 020 €	400 €
Théâtre sous la dent	Contes d'hiver	17 250 €	400 €
Club Sportif et Culturel de Sainte-Marie-d'Alloix	Festival Warm up 2026	6 800 €	400 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les Oreillons des murs	Si Sam Chante au Plateau-des-Petites-Roches	12 250 €	400 €
EnCHANTés	Une Semaine en-CHANTée à Chamrousse	251 600 €	400 €
Chorale Mosaïque	C'était mieux avant ? à Crolles	5 300 €	400 €
Foyer des Petites Roches	Hommages à Saint-Ismier	4 100 €	400 €
Foyer des Petites Roches	A nos âmes égarées à Saint-Ismier	5 400 €	400 €
Sport & Culture	Artistes en Jardins 2026	2 150 €	400 €
Sport & Culture	Concert Chorales	2 140 €	400 €
Ombre de l'Histoire	Salon du Livre de La Pierre 2026	2 110 €	400 €
		TOTAL	4 600€

– **Manifestations culturelles : Associations**

Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles associatives de dimension intercommunale, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, lecture publique).

Aide limitée à 15 % du projet (dans la limite de 10 000 € calculé sans contribution volontaire). Une bonification peut être attribuée si le projet répond à plusieurs enjeux du territoire dans la limite de 1000 € ou 10 % du budget.

50 % versés au moment de l'attribution/50 % à réception du bilan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Centre International des Musiques Nomades	Festival détours de Babel 16 ^{ème} édition	59 130 €	6 500 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

20 degrés nord	Le Sahara s'invite au Fort Barraux	43 100 €	1 100 €
Grésimaginaire	Salon du Livre Grésimaginaire	17 200 €	1 700 €
Collectif n'importe comment	Allicoud Festival	23 025,65 €	1 000 €
Vaisseau Spectacles	Vulnérable festival 2026	53 196 €	1 500 €
Bateau de papier	7 ^{ème} édition du festival Les folles Journées du Clown	22 200 €	2 800 €
Scènes Obliques	Rendez-vous au Manoir ! 2026	92 000 €	5 000 €
Scènes Obliques	Festival l'Arpenteur 2026	127 000 €	9 500 €
Scènes Obliques	Esprit des lieux 2026	107 000 €	6 500 €*
Place Libre	Festival Place Libre	26 000 €	2 500 €
Collet Actif	Un air de Collet	6 463,02 €	500 €
Belledonne Résonne	Festival Festirock en Belledonne 19 ^{ème} édition	20 100 €	2 000 €
Musique dans le Grésivaudan	Festival musique dans le Grésivaudan	38 000 €	4 000 €
Itinéraire Bis	Jazz à Barraux 9 ^{ème} édition	52 100 €	7 000 €
Espace Belledonne	Belledonne et veillées	54 400 €	2000 €
		TOTAL	53 600 €

*dont 1 000 € issus de la politique montagne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

– **Associations partenaires d'un équipement du Grésivaudan**

L'Espace Aragon et le réseau intercommunal des musées travaillent en étroite collaboration avec des partenaires associatifs qui participent à la vie des équipements du Grésivaudan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention
Forges et Moulins de Pinsot – AFPMAPA	Subvention annuelle	20 350 €	2 500 €
		Total	2 500 €

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'attribuer les subventions telles que présentées dans les tableaux ci-dessus,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **02 MARS 2026**

Le Président,
Henri BAILE

